

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR LA COMMUNICATION DU CHÂTEAU DE BAC-SAINT-MAUR
SUR LE SITE MARIAGES.NET

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société Wedding Planner (mariages.net), au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société Wedding Planner (S.L.U., CIF B-65189599, Avda. Alcalde Barnils, 64-68, A 4a, 08174 Sant Cugat dl Vallés – Barcelone - Espagne) un devis relatif à la communication du Château de Bac-Saint-Maur sur le site Internet « mariages.net » d'un montant de 5930.00 € HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 19/10/2023

DEC 2023_158



DGS